

# Allianz Europazins - A - EUR

Fonds défensif à durée moyenne ciblant les obligations libellées en devises européennes

## Objectif d'investissement

Le Fonds investit principalement sur le marché des obligations libellées dans une devise européenne. Les titres doivent présenter une bonne qualité de crédit (notation investment grade) au moment de leur acquisition. L'objectif d'investissement consiste à atteindre un résultat conforme aux rendements du marché.

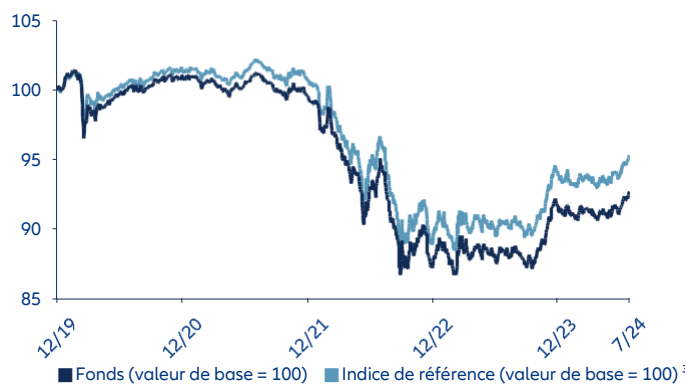


Gérant

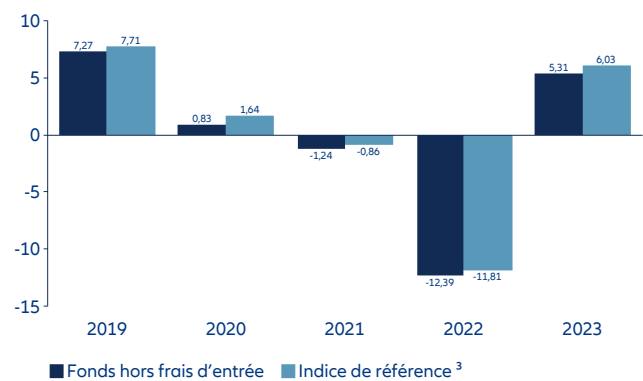
Klaus Kusber  
(depuis 12/12/2013)

## Performance

### depuis la création <sup>1 2</sup>



### Historique de performance <sup>1 2</sup>



### Historique de performance <sup>1 2</sup>

	YTD	1M	3M	6M	1A <sup>4</sup>	3A <sup>4</sup>	3A p.a. <sup>4</sup>	5A <sup>4</sup>	5A p.a. <sup>4</sup>	D.l'orig. <sup>4</sup>	D.l'orig. p.a. <sup>4</sup>
Fonds	0,88	1,46	1,95	1,11	4,84	-8,25	-2,83	-7,02	-1,44	471,07	4,94
Indice de réf.	1,17	1,63	2,39	1,19	5,16	-6,49	-2,21	-4,47	-0,91	554,53	5,34

## Le fonds en bref

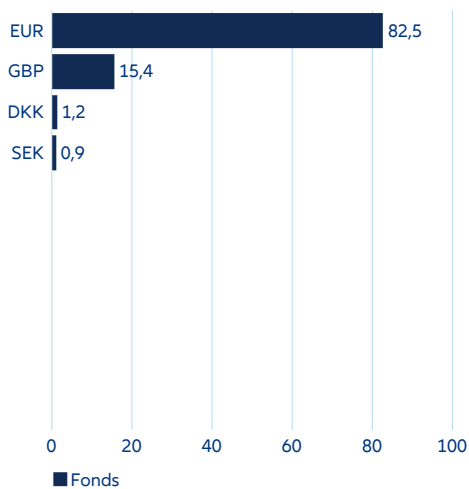
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	DE0008476037 / 847 603
Code Bloomberg / Code Reuters	DTEUROZ GR / ALLIANZGI01
Indice de référence <sup>3</sup>	J.P. MORGAN Government Bond (GBI) 1-10 Year Total Return (in EUR)
EU SFDR Category <sup>5</sup>	Article 8
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Banque dépositaire	State Street Bank International GmbH
Date de lancement	20/6/1988
Actifs sous gestion	300,57 millions EUR
Actifs nets de la part	292,14 millions EUR
Clôture de l'exercice	31/12/
Distribution des revenus au 4/3/2024	0,794 EUR
Intervalles des distributions	annuelle
Autorisation de commercialisation	AT, CH, DE, TW
Nombre de titres	181

## Ratios risque / bénéfice

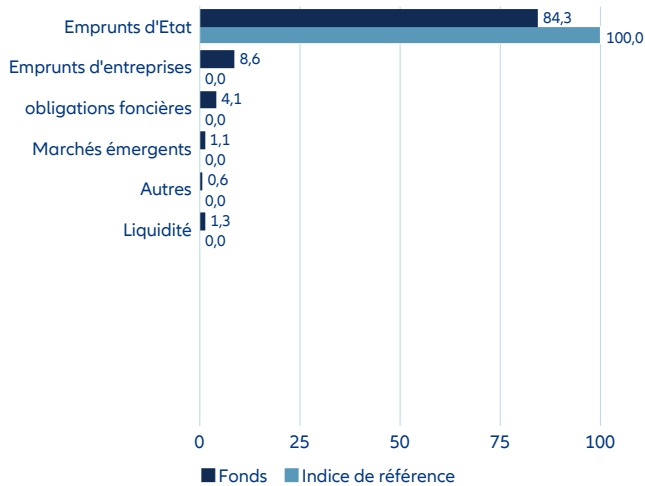
	3 ans	5 ans
Alpha (%)	-0,62	-0,53
Beta	0,97	0,99
Coefficient de corrélation	0,98	0,98
Ratio d'information	-0,66	-0,61
Ratio de Sharpe <sup>6</sup>	-0,97	-0,58
Ratio de Treynor	-4,95	-2,46
Tracking error (%)	0,94	0,88
Volatilité (%) <sup>7</sup>	4,96	4,17

Structure du fonds <sup>8</sup>

## Répartition par devise en % (dérivés de change inclus)



## par émetteur/genre d'emprunt en % (en fonction de la valeur sur le marché)



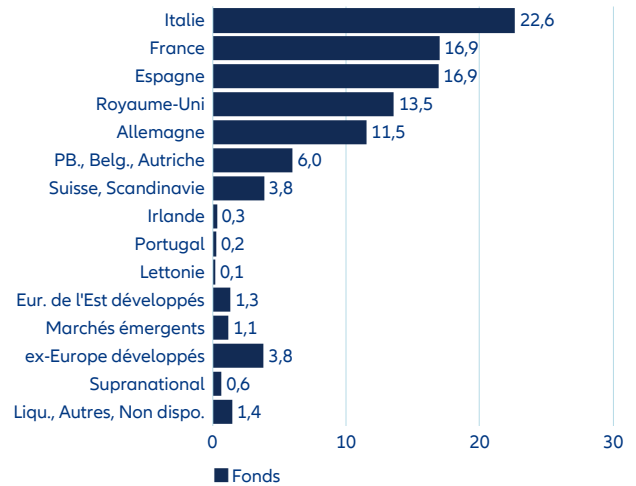
## Structure des coûts

Frais d'entrée en % <sup>9</sup>	3,00
Commission forfaitaire en % p.a. <sup>9</sup>	actuellement 0,80 (max. 0,94)
TFE en % <sup>10</sup>	0,80
TER additionnel aux rémunérations basées sur la performance en %	0,00

## 10 principales lignes du fonds (%)

FRANCE (GOVT OF) OAT FIX 0.000% 25.05.2032	3,29
BUONI POLIENNALI DEL TES 10Y FIX 1.600% 01.06.2026	2,93
UNITED KINGDOM GILT FIX 2.750% 07.09.2024	2,47
FRANCE (GOVT OF) OAT FIX 0.500% 25.05.2026	2,08
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND FIX 2.300% 15.02.2033	2,03
BUONI POLIENNALI DEL TES 31Y FIX 5.250% 01.11.2029	1,90
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND FIX 5.500% 04.01.2031	1,79
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO FIX 5.900% 30.07.2026	1,76
FRANCE (GOVT OF) OAT FIX 0.750% 25.11.2028	1,70
UNITED KINGDOM GILT FIX 0.875% 31.07.2033	1,67
<b>Total</b>	<b>21,62</b>

## par pays/répartition géographique en % (en fonction de la valeur sur le marché)



## Chiffres-clé du portefeuille

Rendement actuariel le plus défavorable (%) <sup>11</sup>	3,06
Rendement actuariel (%) <sup>12</sup>	3,06
Duration eff., y compris instruments dérivés et liquidités	4,23
Rating moyen	A+
Rendement nominal moyen (%)	1,96

## Opportunités

- + Paiement courant des intérêts sur les obligations, possibilité de plus-values en cas de baisse des taux
- + Stabilité particulière de la valeur des obligations très solvables
- + Gains de change possibles dans le cadre d'investissements à l'échelle européenne
- + Large diversification avec de nombreux titres individuels
- + Possibilité de gains supplémentaires grâce à une analyse de chaque valeur et à une gestion active

## Risques

- Fluctuation des taux d'intérêt, moins-values sur les obligations en cas d'augmentation des taux
- Potentiel de rendement limité des obligations très solvables
- Pertes de change possibles dans le cadre d'investissements à l'échelle européenne
- Participation limitée au potentiel de titres individuels
- Le succès de l'analyse des titres individuels et de la gestion active n'est pas garanti

- 1) Au 5 décembre 2018, le fonds recevait un flux résultant de distributions de dividendes non récupérés s'élevant à 5.105.793,51 EUR (1,3% de la VNI). Cela a entraîné une augmentation correspondante de la valeur liquidative
- 2) Base de calcul : valeur nette d'inventaire (hors droits d'entrée et frais de rachat) ; dividendes réinvestis. Calcul conforme à la méthode des BVI. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les droits d'entrée et frais de rachat applicables viennent en déduction du capital investi et de la performance indiquée.
- 3) Historique de l'indice de référence jusqu'à 31/07/2019 JP MORGAN GBI EUROPE RETURN IN EUR
- 4) Données basées sur des périodes de 12 mois glissants, au 31/7/2024. Données fournies en plus de la représentation de la performance sur l'année civile.
- 5) Ce fonds a été classé en tant qu'article 8 dans le cadre du SFDR : Règlement de l'UE relatif à la divulgation d'informations sur la finance durable. Informations exactes au moment de la publication. Les investisseurs doivent tenir compte de toutes les caractéristiques et/ou de tous les objectifs du fonds, tels qu'ils sont décrits dans son prospectus et son document clé pour l'investisseur ([regulatory.allianzgi.com](https://regulatory.allianzgi.com)).
- 6) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
- 7) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
- 8) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 9) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
- 10) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.
- 11) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements détenus jusqu'à l'échéance et que les produits des intérêts soient encore appliqués à des conditions inchangées. Le rendement comptable est à concevoir comme une caractéristique du portefeuille et ne reflète pas les recettes effectives du fonds. Les charges du fonds ne sont pas prises en compte. Le rendement comptable n'est donc pas un indicateur de développement futur d'un fonds d'investissement.
- 12) Le rendement comptable d'une obligation indique quelle plus-value par an est théoriquement possible au moment de l'achat au cours actuel jusqu'à son échéance. Outre les revenus de coupon, il faut prendre en compte les éventuels bénéfices sur les cours / baisses de cours jusqu'au remboursement de l'obligation. Le rendement comptable d'un fonds correspond à la moyenne pondérée des rendements comptables de toutes les obligations détenues, à condition que ces obligations soient détenues jusqu'à l'échéance et que les produits des intérêts soient encore appliqués à des conditions inchangées. Le rendement comptable est à concevoir comme une caractéristique du portefeuille et ne reflète pas les recettes effectives du fonds. Les charges du fonds ne sont pas prises en compte. Le rendement comptable n'est donc pas un indicateur de développement futur d'un fonds d'investissement.

## Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. À l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. Allianz Europazins est un fonds de droit allemand. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à la réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou des règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) en Français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au Allemagne, l'éditeur, le représentant en Suisse, [l'agent domiciliaire BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale Zurich, Selnaustrasse 16, CH-8002 - pour les investisseurs particuliers suisses uniquement] par voie postale ou par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessous ou sur [regulatory.allianzgi.com](https://regulatory.allianzgi.com). Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Il s'agit d'une communication marketing d'Allianz Global Investors (Suisse) AG, succursale à 100% d'Allianz Global Investors GmbH. Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.